DL-2026-015
4 mars 2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260304-DL2026015-DE

JANZE MAIRIE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

VILLE DE JANZÉ
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61
mairie@janze.fr

DATE DE CONVOCATION
24/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Votants	26

VOTE

Type	Unanimité
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

DL-2026-015

URBANISME

DÉNOMINATION DE RUE ALLÉE DE LORRAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'Espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, GOISET, MOREL, CÉZÉ, CORNILLAUD, PIGEON, BOTREL, LETORT, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, NAULET, TESSIER, BERTIN, OLLIVRY, MONNIER, DELAUNAY, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, GUAIS, CHEVALIER, CLERMONT ;
Absents : Mme MORVAN, Mme PABOEUF, Mme BLANCHET-DEAL ;
Absents représentés : Mme BARRÉ-VILLENEUVE à M. CORNILLAUD, M. LEFEUVRE à M. PARIS ;

Secrétaire de séance : M. BOTREL

Dénomination de rue : allée de Lorraine

Un dossier de déclaration préalable de division en vue de construire a été autorisé en vue de la construction d'une maison à usage d'habitation entre le n°21 et le n°23 avenue du Général de Langle de Cary.

En vue de la réalisation de cette future construction il est proposé de dénommer la voirie qui desservira ce futur terrain et qui pourra être amenée à se prolonger par la suite pour desservir de nouvelles constructions.

Il est proposé de dénommer cette nouvelle rue (en vert sur le plan ci-dessous) « Allée de Lorraine »



Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260304-DL2026015-DE

DL-2026-015

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que présente la dénomination de la nouvelle rue créée dans le cadre de cette déclaration préalable de division,
VU la proposition de la commission Développement urbain du 29/01/2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *DÉNOMME la nouvelle rue entre le n°21 et le n°23 avenue du Général de Langle de Cary « Allée de Lorraine »*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures ; Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul BOTREL

Le Maire,
Hubert PARIS

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150